

SEANCE DU 11 JUIN 2010

Date de convocation
31 mai 2010

Nombre de membres
Afférent au conseil municipal 11
En exercice 10
Présents : 9 + 1 P

Date d'affichage
31 mai 2010

L'an deux mil dix et le onze juin à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr TANT Daniel, Maire.

Etaient présents : MM TANT Daniel, POLETZ Jean Pierre (pouvoir à Jacques NIVART), NIVART Jacques, MARCELLIN Bruno, BONVALET Roselyne, DUMAY Raphaël, DUPONT Thierry, JOLY Lionel, SABRE Michel, VIVAUX Laurent.

Secrétaire de séance : M BONVALET Roselyne

OBJET : VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE B 154

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de vendre cette parcelle à 48 € le m² pour une superficie de 1250 m² sans le blockhaus.

OBJET : VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE B 1271

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- De fixer le prix de vente du terrain cadastré B 1271 d'une superficie de 162 m² à la somme de 400 € (quatre cents euros).
- Dit que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acheteur.

OBJET : REMBOURSEMENT D'ASSURANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le remboursement de l'assurance SMACL d'un montant de 638.99 €.

OBJET : ANNULATION DU TITRE DE RECETTE N°1/2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'annuler le titre n° 1/2010 d'un montant de 269.10 €.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune envisage de faire procéder à des travaux de mise en sécurité de l'entrée du village rue du Pont Rouge / RD 53 afin de limiter la vitesse et le stationnement « sauvage » et de sécuriser la circulation des piétons.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 247 056.51 € H.T.
Une subvention D.G.E d'un montant de 74 108 € est accordée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite du Conseil Général de l'Aisne au titre des amendes de police une subvention de mise en sécurité de l'entrée de village rue du Pont Rouge / RD 53.

Margival, le 14 juin 2010
Le Maire,